Bernard Sévigny nous parle

IL Y A VRAIMENT BEAUCOUP À FAIRE DURANT LA BELLE SAISON

Malgré le soulagement que procure l'arrivée du beau temps, celui-ci ne rime pas nécessairement avec farniente : les ménages en savent quelque chose, ainsi que l'appareil municipal!

Il y a, en effet, beaucoup à faire, une fois que l'on a rangé les pelles et les gants, comme endiguer l'épidémie annuelle de nids-de-poule, opération à laquelle la population contribue par ses nombreux signalements!

Arrive ensuite le grand nettoyage des rues de Sherbrooke, où pas moins de 5 000 tonnes de petites pierres sont récupérées! Râteau à la main, les propriétaires de terrains collaborent à leur façon, avant de sortir la tondeuse à gazon! Et c'est sans compter le grand nettoyage collectif des résidents de l'arrondissement de Lennoxville, par un beau samedi d'avril!

En fait, les mois qui viennent seront, comme toujours, très chargés. Collectes de résidus encombrants et de bois, ainsi que ventes-débarras, voilà d'autres tâches pour occuper la Ville et ses résidents, et ce, successivement dans chaque arrondissement.

Les parterres, les îlots de verdure, les mosaïques, les terre-pleins fleuris ne seront pas en reste, sans oublier l'élagage des arbres, tout particulièrement ceux qui se trouvent à proximité des fils électriques. L'épisode de verglas de Noël dernier en aura sensibilisé plus d'un!

À tout cela s'ajoutent l'ouverture et l'entretien des parcs, des terrains sportifs, des piscines et des plages, qui occupent une grande partie des effectifs municipaux ainsi que plusieurs étudiants et étudiantes qui font des réserves pour la prochaine rentrée scolaire!

Évidemment, on ne peut pas passer sous silence la mise en œuvre des grands travaux routiers. Je suis, entre autres, bien fier des travaux qui seront réalisés sur le boulevard Bourque, la rue Galt Est et la rue Bowen, ou encore à l'intersection des rues King Est, Galt Est et du chemin Duplessis. Comme chaque année, ces chantiers aiguiseront la patience des automobilistes!

Assez parlé boulot! Profitons aussi de ces doux mois à venir pour pratiquer des loisirs à l'extérieur et faire des sorties en famille! Nous avons de si beaux parcs, de splendides sentiers, un centre-ville animé et tant d'événements culturels, sportifs et festifs! Ces pages devraient d'ailleurs vous inspirer abondamment.

Bonne lecture!

Le maire,

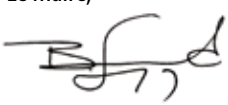

Bernard Sévigny

Info Sherbrookois — Ville de Sherbrooke

L'*InfoSherbrookois* est publié par le Service des communications de la Ville de Sherbrooke et est distribué dans tous les foyers par le Publi-Sac Estrie.

Directrice : Colette Ouellet
Rédactrice en chef et coordonnatrice : Stéphanie Doyon
Adjointe à la rédactrice en chef et coordonnatrice : Isabelle Gauthier
Coordonnatrice à l'information et réviseure : Marie Ferland
Agent de communication et d'information : David Bombardier
Agente de communication et d'information : Marie-Pier Ouellette-Allard
Réviseure : Élisabeth L'Anglais
Conception graphique et publicités :
Imacom Communications, 819 565-0055
Photographies :
Martin Blache, François Lafrance, Jocelyn Riendeau, Claude Roussel, Banque de photos
Couverture : Banque de photos
Imprimeur : Imprimeries Transcontinental inc.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Renseignements : 819 823-8000, poste 5572 • **sherbrooke.ca**
Adresse postale : C. P. 610, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9
communications@ville.sherbrooke.qc.ca

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les 5 et 20 mai, les 2 et 16 juin, le 7 juillet, le 18 août et les 2 et 15 septembre, à 19 h, à l'hôtel de ville au 191, rue du Palais.

Toute la population est invitée à assister aux séances du conseil municipal. Avant de vous y rendre, assurez-vous que ces dates n'ont pas été modifiées, en appelant au 819 821-5500.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

Assemblées publiques
14 mai, 11 juin et 10 septembre, à 17 h, à la Société de transport de Sherbrooke au 895, rue Cabana.

RENSEIGNEMENTS
819 564-2687, service.clientele@sts.qc.ca, **sts.qc.ca**

Table des matières

Les services

Bernard Sévigny nous parle 3
En bref 4
- Télédiffusion des séances du conseil 4
- Paiement des taxes municipales 5
- Paiement en ligne des constats d'infraction 5
- Carrefours giratoires : mode d'emploi 5
- Grande tournée des ventes-débarras 6

Hydro-Sherbrooke 8
Affaires juridiques 8
Urbanisme 9
Environnement 10

Vie sportive et récréative

Camps de jour 15
Activités aquatiques 24
Activités aquatiques et nautiques 29
Activités sportives 33
- Badminton libre 34
- Racquetball libre 41
- Squash libre 41
- Tenis libre 43
- Volleyball libre 45
- Wallyball libre 45

Parcs 46
Pistes cyclables 58
Coordonnées des centres récréatifs 60
Activités récréatives 61
Destination Sherbrooke 70
Excellence Sportive Sherbrooke 72

Vie culturelle

Les bibliothèques 73
Des expositions 77
De la danse 81
De la musique 81
Du chant 82
Du théâtre 83
Des arts médiatiques 84
Des événements culturels 84
Des activités socioculturelles 86
La chronique culturelle 89
Dans les arrondissements 89

Vie communautaire

Organismes communautaires 97
Dans les arrondissements 106
Organismes jeunesse 117
Organismes pour les aînés 125

Événements, fêtes et festivals 135

Les arrondissements

Votre conseil municipal 141
Les services offerts dans les bureaux d'arrondissement 142

Arrondissement de Brompton 143
Arrondissement de Fleurimont 147
Arrondissement de Jacques-Cartier 155
Arrondissement de Lennoxville 161
Arrondissement du Mont-Bellevue 165
Arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville 171

PROCHAINE PARUTION DE L'*INFOSHERBROOKOIS* EN 2014 : semaine du 10 août

En bref

TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sherbrooke, le conseil municipal est une émission d'une durée de 60 minutes présentant un résumé des décisions et des débats des élus sherbrookois ainsi que la période de questions réservée aux citoyens en début d'assemblée. Les quatre blocs d'information sont entrecoupés de messages d'intérêt public sur des sujets d'actualité.

HORAIRE DE DIFFUSION

À l'antenne de COGECO :
- le dimanche, à 14 h 30

À l'antenne de MAtv :
- le mercredi, à 19 h 30 et à 21 h 30
- le jeudi, à 13 h
- le samedi, à 12 h
- le dimanche, à 2 h et à 17 h

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Rappel sur les façons dont vous pouvez acquitter vos taxes municipales

Auprès des institutions financières :
- par Internet
- par service téléphonique
- au guichet automatique
- au comptoir

Auprès de la Ville de Sherbrooke :
- par paiement préautorisé
- par chèque envoyé par courrier à l'adresse suivante : Ville de Sherbrooke, C. P. 50, Sherbrooke (Québec) J1H 5H5

Notez que vous pouvez toujours obtenir des renseignements sur vos factures, soit par téléphone, au 819 821-5626, soit par courriel, à **revenu@ville.sherbrooke.qc.ca**.

Vous pouvez également obtenir une copie de votre compte de taxes à **sherbrooke.ca/taxation**.

Rappel des dates de paiement

1er versement	4 mars 2014
2e versement	5 mai 2014
3e versement	4 juillet 2014
4e versement	4 septembre 2014

SI VOUS ÊTES UNE NOUVELLE OU UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Il est possible, si vous êtes une nouvelle ou un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancienne ou l'ancien propriétaire. **Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Ville, à défaut de quoi vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies pour les versements.**

Veuillez noter que la Ville de Sherbrooke n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec la Division du revenu du Service des finances, au 819 821-5626.

PAIEMENT EN LIGNE DES CONSTATS D'INFRACTION

Toujours dans un souci d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens, la Ville de Sherbrooke vous permet d'acquitter en ligne le paiement de vos constats d'infraction, à l'aide d'une carte de crédit, à l'adresse suivante : **sherbrooke.ca/paiementconstats**.

CARREFOURS GIRATOIRES : MODE D'EMPLOI

Les conducteurs se demandent parfois comment emprunter de façon sécuritaire les carrefours giratoires, comme celui récemment construit sur le chemin de Sainte-Catherine, près de l'Université de Sherbrooke, ou encore celui près du CHUS.

Il est important de savoir que la circulation dans les voies d'un carrefour giratoire se fait dans le sens antihoraire (contraire des aiguilles d'une montre). De plus, les usagers qui veulent s'engager dans un carrefour doivent céder le passage aux piétons et aux véhicules qui y circulent déjà.

Comment utiliser un carrefour giratoire?

Ralentir à l'approche du carrefour

Un panneau jaune placé à environ 300 mètres de l'intersection indique la vitesse recommandée dans l'anneau.

Choisir la bonne voie

À l'approche d'un carrefour giratoire à plusieurs voies, choisissez la voie correspondant à la manœuvre que vous désirez exécuter et conservez-la jusqu'à la sortie.

Céder le passage

Lorsque cela est nécessaire, des passages pour piétons sont aménagés à l'entrée et à la sortie du carrefour. Avant de vous engager dans le carrefour giratoire, vous devez d'abord céder le passage aux piétons et, par la suite, aux véhicules circulant dans le carrefour.

Circuler dans le carrefour

Il faut s'engager dans le carrefour giratoire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, tout en respectant la limite de vitesse affichée. Pour s'y engager, il suffit de s'insérer dans la circulation en respectant l'obligation de céder le passage aux véhicules qui y circulent déjà. Habituellement, un regard à gauche tout en ajustant sa vitesse à celle de la circulation permet de s'y engager sans problème. Toutefois, lorsque la circulation est plus dense, il se peut qu'un conducteur doive effectuer un arrêt complet avant de s'engager. Pour plus de renseignements concernant les carrefours giratoires, consultez le site Web de Transports Québec à **mtq.gouv.qc.ca/carrefoursgiratoires**. Vous pourrez notamment y visionner une vidéo explicative des règles à suivre.

PETIT RAPPEL CONCERNANT LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE

L'arrêt complet est obligatoire. Immobilisez votre véhicule avant la ligne d'arrêt ou avant le passage pour piétons.
Attention : n'obstruez pas le passage piétonnier! Si vous souhaitez en apprendre davantage en matière de virage à droite à un feu rouge, consultez la page consacrée à ce sujet, toujours sur le site Web de Transports Québec, à l'adresse **mtq.gouv.qc.ca**, dans la section *FAQ*.

En bref

GRANDE TOURNÉE DES VENTES-DÉBARRAS

À Sherbrooke, notre environnement, on se « réemploie » à le protéger!

Dates de l'activité	Arrondissements	Date limite d'inscription
24 et 25 mai	de Fleurimont et de Brompton	16 mai
31 mai et 1er juin	de Jacques-Cartier et de Lennoxville	23 mai
7 et 8 juin	de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville et du Mont-Bellevue	30 mai

Coût du permis : 10 $ pour la fin de semaine de votre arrondissement, soit une économie de 15 $.

Comment puis-je m'inscrire?
Inscrivez-vous avant la date limite de votre arrondissement. Un permis vous sera posté peu avant l'événement.

Voici les moyens d'inscription qui s'offrent à vous :

- **En ligne** (*Nouveauté!*)
  Inscrivez-vous à **sherbrooke.ca/ventesdebarras**.
- **Par la poste**
  Faites parvenir le coupon d'inscription, voir page suivante, à votre bureau d'arrondissement (voir la section des arrondissements pour connaître les adresses postales).
- **Sur place**
  Rendez-vous à votre bureau d'arrondissement (voir la section des arrondissements pour connaître les adresses et les heures d'ouverture) avec le coupon rempli.

Aucun changement de date ou d'adresse ne sera accepté. Il est également possible de se procurer un coupon d'inscription à **sherbrooke.ca/ventesdebarras** et dans les bureaux d'arrondissement.

Un maximum de deux permis de ventes-débarras peut être émis pour une même adresse civique par année (du 1er janvier au 31 décembre). Donc, si vous tenez une vente-débarras dans le cadre de la Grande Tournée, vous avez droit à une autre vente-débarras au cours de l'année.

Beau temps mauvais temps, l'événement a lieu!
Aucune reprise n'est possible dans le cadre de la Grande Tournée.

Du matériel invendu? Trouvez-lui une deuxième vie!
Consultez les *Bonnes adresses environnementales* à **sherbrooke.ca/environnement** pour obtenir les coordonnées des récupérateurs et des organismes de charité de Sherbrooke. Évitez de surcharger ces organismes collectivement une fois la Grande Tournée terminée. Si possible, attendez quelques semaines avant de leur faire parvenir votre matériel ou conservez-le pour une prochaine vente-débarras!

Avis aux chercheurs d'aubaines
Encore une fois cette année, une carte interactive des adresses participantes sera disponible à **sherbrooke.ca/ventesdebarras**. La liste des adresses participantes sera toujours disponible :

- à **sherbrooke.ca/ventesdebarras**;
- aux bureaux d'arrondissement;
- au Bureau d'information touristique de Sherbrooke, 785, rue King Ouest, dès le 19 mai.

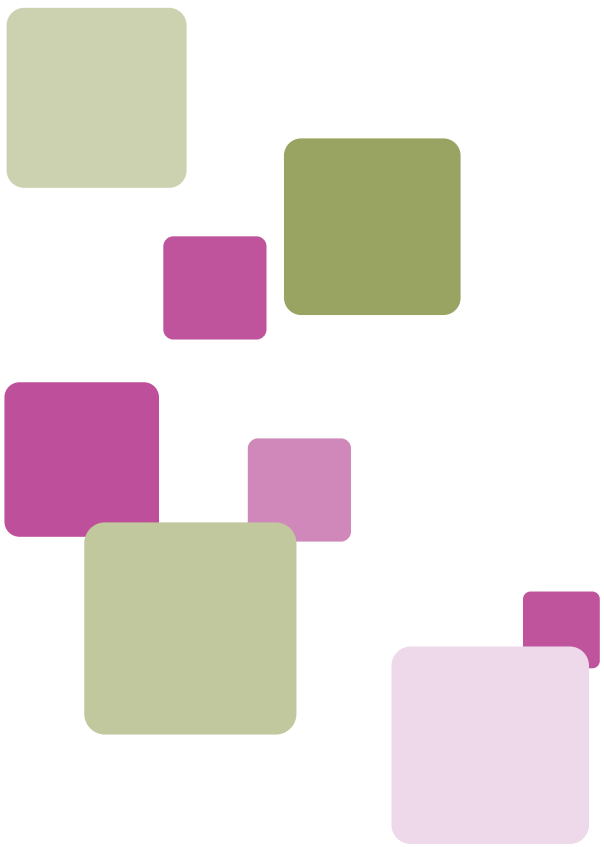

COUPON D'INSCRIPTION

La Grande Tournée des ventes-débarras 2014

Date limite d'inscription : selon votre arrondissement!

Nom : _____ Adresse de résidence : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Votre vente-débarras se tiendra :

☐ à votre résidence (adresse inscrite ci-dessus)

ou

☐ à l'adresse suivante : _____

nom de l'occupant : _____ tél. : _____

Quels types d'articles vendrez-vous?

☐ Articles d'enfants ☐ Meubles ☐ Antiquités ☐ Vêtements ☐ Outils

☐ Articles ménagers ☐ Articles de sport ☐ Livres et musique ☐ Autres _____

Joindre un chèque au montant de 10 $ à l'ordre de la Ville de Sherbrooke.

Veuillez indiquer dans quel arrondissement se tiendra votre vente-débarras et L'INSCRIRE SUR L'ENVELOPPE :

☐ Arrondissement de Fleurimont (24 et 25 mai)
☐ Arrondissement de Brompton (24 et 25 mai)
☐ Arrondissement de Jacques-Cartier (31 mai et 1er juin)
☐ Arrondissement de Lennoxville (31 mai et 1er juin)
☐ Arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville (7 et 8 juin)
☐ Arrondissement du Mont-Bellevue (7 et 8 juin)

RUE GUY-DUROCHER

Champion canadien junior de tennis (1936-2004)

Guy Durocher est né à Sherbrooke le 26 mars 1936. Il est le fils d'Yvonne Desrochers et d'Alfred, comptable à la Dominion Textile. Après ses études à l'École supérieure de Sherbrooke, Guy Durocher commence, en 1954, son cours commercial au Collège Mont-Saint-Louis à Montréal. En 1953, il gagne la médaille de bronze de l'Association des clubs de tennis du Québec. En 1954, il remporte le championnat junior canadien de tennis. Il épouse Anne Barton-Slater en la basilique-cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke le 2 juillet 1960. Le couple a quatre enfants, tous nés à Sherbrooke : Kim, Peter, Perry et Michael. Guy est vendeur de produits industriels. Il décède à Sherbrooke le 6 mai 2004 et est inhumé au cimetière de Saint-Michel.

Cette rue est ouverte à la circulation en 2013 au sud-ouest du parc Quintal. Le nom avait été attribué par le conseil municipal de Sherbrooke lors de sa réunion du 13 août 2012. Le toponyme avait été officialisé par la Commission de toponymie du Québec le 15 novembre 2012.

Jean-Marie Dubois et Gérard Coté

Hydro-Sherbrooke

LA MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION EN 2014

En raison des facteurs climatiques (neige mouillée, pluie verglaçante et vents violents), les arbres sont souvent la cause des pannes d'électricité, tant en été qu'en hiver.

Dans le cadre d'une saine gestion de la végétation dans l'emprise de son réseau électrique, excluant les fils de raccordement, Hydro-Sherbrooke veille donc à ce qu'aucun élément ne puisse compromettre la sécurité et la fiabilité du réseau électrique ainsi que la sécurité de sa clientèle. L'élagage le long des fils de raccordement demeure la responsabilité des propriétaires.

Ces travaux cycliques de déboisement ou d'élagage des arbres sont gratuits et sont effectués par des équipes compétentes et accréditées.

En 2014, voici les secteurs du réseau qui seront particulièrement concernés par la maîtrise de la végétation :

Sherbrooke, arrondissement de Fleurimont
Secteur des rues King Est, Galt Est et du boulevard Lavigerie.

Sherbrooke, arrondissement de Jacques-Cartier
Secteur de la rue King Ouest, entre la rue Belvédère Nord et le boulevard Jacques-Cartier Nord; centre-ville, près de la basilique-cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke; secteur de la rue Simard; secteur des rues Richard et Prospect, jusqu'au boulevard Jacques-Cartier Nord; secteur des boulevards de Portland et Lionel-Groulx et de la rue Beckett; secteur de la rue McCrea et du chemin Georges-Vallières; et secteur du parc industriel régional.

Sherbrooke, arrondissement du Mont-Bellevue
Centre-ville et secteur des rues Galt Ouest et Belvédère Sud.

Sherbrooke, arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville
Secteur des chemins Dion et Hamel.

Périphérie
Secteur de la route 222, vers Saint-Denis-de-Brompton; secteur du Canton d'Orford; et secteur du Canton de Racine.

Affaires juridiques

PROFITONS DE L'ÉTÉ EN TOUTE QUIÉTUDE

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, nous désirons vous rappeler certaines mesures prévues à la réglementation municipale et relatives aux plans d'eau et aux fontaines publiques, à l'utilisation extérieure de l'eau et à l'entretien des terrains afin que tous puissent profiter en toute quiétude de cette belle saison.

Plans d'eau et fontaines publiques

La baignade est interdite en tout temps dans les étangs des places publiques municipales, dans les rivières Magog et Saint-François aux abords des places publiques municipales ainsi qu'à tout endroit où un écriteau l'interdit, sauf à la plage aménagée du parc Lucien-Blanchard ou lors d'événements sportifs ou communautaires organisés en collaboration avec la Ville. De plus, la baignade est prohibée pour les animaux dans les piscines publiques, les étangs publics et les lacs ou les rivières de la Ville, sauf aux endroits spécialement autorisés.

Il est défendu de souiller ou de troubler les eaux des étangs et des fontaines dans les places publiques municipales, de quelque façon que ce soit. Il n'est également pas permis de laisser un animal s'abreuver à même une fontaine publique.

La pêche n'est pas permise sur un pont, un barrage, un trottoir, un passage piétonnier ou à tout endroit où une affiche l'interdit.

Utilisation extérieure de l'eau

L'utilisation d'un équipement d'arrosage, d'un jeu extérieur aquatique, d'une fontaine ou de tout autre appareil de façon telle que l'eau de l'aqueduc s'écoule de façon continue est interdite.

Le lavage d'une entrée de cour ou d'un trottoir est permis une fois par année, entre le 1er avril et le 31 mai, ou lors de travaux de construction ou d'aménagement paysager justifiant un tel nettoyage.

Pour connaître les périodes permises pour l'arrosage des pelouses, des vivaces, des haies, des arbres et des arbustes ainsi que le lavage des voitures et des murs extérieurs et le remplissage des piscines, visitez **sherbrooke.ca/arrosage.** Veuillez prendre note que, en tout temps, et sur avis, la Ville de Sherbrooke peut interdire l'utilisation extérieure de l'eau lors des situations d'urgence.

Entretien des terrains

Un propriétaire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit doit entretenir son terrain et ne peut pas laisser pousser sur celui-ci de la végétation à une hauteur excessive de manière à causer un préjudice esthétique ou autre au voisinage.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, des constats d'infraction pourront être donnés aux contrevenants.

Affaires juridiques

NOUVEL HORAIRE DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Sherbrooke offre neuf terrains de stationnement municipaux, soit les stationnements la Cigarerie, marché de la Gare, place de la Cité, du Dépôt, Gillespie, Magog, la Grenouillère, Webster et Wellington Sud. Le stationnement est payant au coût de 1 $ l'heure, du lundi au mercredi, de 9 h à 17 h 30, et du jeudi au samedi, de 9 h à minuit. En conséquence, le stationnement est gratuit à l'extérieur de ces plages horaires ainsi que le dimanche.

Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont gratuites en tout temps pour les détenteurs et les détentrices d'une vignette de stationnement pour personnes handicapées.

Urbanisme

AVANT D'ENTREPRENDRE UN PROJET, INFORMEZ-VOUS!

Nous vous rappelons que si vous avez un projet de construction ou de rénovation, si vous planifiez l'achat d'une piscine creusée ou hors terre, si vous désirez louer une chambre ou ouvrir un nouveau commerce, vous devez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation. Afin d'éviter des surprises lors de la réalisation de votre projet, communiquez avec nous :

Arrondissement de Brompton	Mardi matin et jeudi matin	819 846-2757
Arrondissement de Fleurimont	Lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi après-midi et jeudi matin	819 565-9954
Arrondissement de Lennoxville	Lundi matin et mercredi matin	819 569-9388
Arrondissements de Jacques-Cartier et du Mont-Bellevue	Bureau central, 555, rue des Grandes-Fourches Sud, du lundi au vendredi	819 821-5905
Arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville	Du lundi au vendredi	819 564-7444

De plus, en tout temps, si vous êtes un entrepreneur en construction, vous pouvez vous adresser au **Guichet entrepreneurs et institutions** situé au 555, rue des Grandes-Fourches Sud, bloc B, local 206.

MATÉRIAUX DE REMBLAIS DISPONIBLES GRATUITEMENT

Vous désirez remblayer votre terrain? La Ville de Sherbrooke offre gratuitement à la population des matériaux de remblais provenant de ses travaux d'excavation municipaux (rues, fossés). Ces matériaux de remblais sont disponibles moyennant un permis émis par la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection. Pour plus de renseignements, consultez le **sherbrooke.ca/permis** ou communiquez avec un inspecteur en bâtiment selon les horaires indiqués dans le tableau ci-dessus.

Environnement

INFO-COMPOST

La collecte des matières organiques s'effectue **CHAQUE SEMAINE depuis le 31 mars et jusqu'au 28 novembre**, dans tous les arrondissements.

Pour éviter les nuisances pendant la période estivale :

- Déposez un morceau de carton ou du papier journal au fond du bac roulant brun.
- Alternez des couches humides (résidus de cuisine) avec des couches de matières sèches (feuilles mortes, sciure, copeaux de bois ou papier journal).
- Évitez de mettre des liquides comme de la soupe, du lait ou du jus. Congelez les viandes, la volaille et le poisson, et attendez le jour de la collecte avant de les déposer dans le bac.
- Laissez l'herbe coupée au sol. Dans le bac roulant, l'herbe coupée est source d'odeurs. De plus, les résidus de tonte de gazon sont riches en azote et représentent un excellent engrais naturel. Si vous tenez à mettre votre herbe coupée dans le bac, laissez-la sécher avant.
- Après la collecte, rincez votre bac brun avec un seau d'eau et un détergent biodégradable ou une solution de vinaigre blanc et d'eau.
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude au besoin dans votre bac brun, entre les couches de matières organiques.

Vous avez des questions?

Communiquez avec la patrouille verte, au 819 823-8000, poste 6374, du 26 mai au 13 août, ou visitez **sherbrooke.ca/environnement**.

HORAIRE DES ÉCOCENTRES

Du 14 avril au 17 mai :
du lundi au samedi, de 7 h 30 à 17 h
Du 18 mai au 9 août :
du dimanche au samedi, de 7 h 30 à 17 h

Note : Les écocentres seront fermés le mardi 24 juin.

Écocentre Michel-Ledoux, 819 822-6010
1000, rue Léon-Trépanier (accès par le boulevard Lavigerie)

Écocentre Rose-Cohen, 819 822-6033
365, rue Pépin (accès par le boulevard de Portland ou le boulevard Industriel)

Le projet pilote de récupération de styromousse se poursuit!
Pensez à apporter vos résidus de styromousse alimentaire, d'emballage et d'isolation lors de votre prochaine visite à l'écocentre. N'oubliez pas que seule la styromousse propre est acceptée.

PROGRAMME RECYC-FRIGO

Ce programme offre un service gratuit de collecte d'appareils à domicile. Le réfrigérateur ou congélateur doit avoir plus de 10 ans, être fonctionnel, branché et avoir un volume intérieur de 10 à 25 pi^3. Il suffit de prendre rendez-vous au **1 855 668-1247** ou en ligne à **recyc-frigo.com**. Un chèque de 30 $ pour chaque appareil récupéré sera remis à son propriétaire.

COLLECTE DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS ET DE BOIS

Consignes à respecter :

- Déposez vos résidus en bordure de rue au plus tard **à 8 h le matin, le jour habituel de la collecte.**
- Séparez **en deux amas distincts** les résidus encombrants et les résidus de bois.
- Respectez un volume maximal de 1 m^3 pour chaque matière.

Arrondissements de Fleurimont et de Lennoxville	semaine du 5 mai	semaine du 7 juillet
Arrondissements de Jacques-Cartier et du Mont-Bellevue et secteur du centre-ville	semaine du 12 mai	semaine du 14 juillet
Arrondissements de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville et de Brompton	semaine du 19 mai	semaine du 21 juillet

Vous avez manqué cette collecte?
Les résidus de bois sont acceptés en tout temps aux écocentres.

Les résidus encombrants sont acceptés au centre de transfert moyennant certains frais.

Adresse du centre de transfert : 2215, rue Claude-Greffard.

Aucun résidu encombrant n'est accepté aux écocentres.

EMBOÎTEZ LE PAS À LA COLLECTE DU CARTON!

Arrondissements de Brompton, de Jacques-Cartier et de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville : **semaine du 7 juillet**

Arrondissements de Fleurimont, de Lennoxville et du Mont-Bellevue et secteur du centre-ville : **semaine du 14 juillet**

Consignes à respecter :

- Défaites les boîtes et empilez-les à côté des bacs roulants (ou des conteneurs) pendant la période permise seulement, pour 8 h le matin, le jour de la collecte régulière.
- Dimensions maximales : 90 cm sur 90 cm (3 pi sur 3 pi).

CONFÉRENCES GRATUITES : POUR UNE PELOUSE ÉCOLOGIQUE

Entretenir facilement une pelouse sans pesticide, sans engrais de synthèse et sans arrosage, c'est possible! Venez découvrir comment **le mercredi 21 mai, à 19 h**, à la salle du conseil du bureau d'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville (1000, rue du Haut-Bois Nord), et **le jeudi 22 mai, à 19 h**, à la Salle du Parvis de l'arrondissement de Fleurimont (987, rue du Conseil).

Conférencière invitée : M^me^ Micheline Lévesque, biologiste et agronome, experte-conseil en horticulture ornementale et en agronomie depuis 30 ans. Bienvenue à tous!

VOUS AVEZ DES QUESTIONS POUR LA PATROUILLE VERTE?

Du 26 mai au 13 août, les membres de la patrouille verte sillonneront les rues de Sherbrooke pour sensibiliser la population et la renseigner sur différentes thématiques environnementales. Les pesticides, l'utilisation extérieure de l'eau potable, le rôle des bandes riveraines, l'entretien écologique de la pelouse, la gestion des matières résiduelles et la marche au ralenti des véhicules sont au nombre des sujets que vous pourrez aborder avec eux. N'hésitez pas à joindre la patrouille verte par téléphone, en composant le 819 823-8000, poste 6352 ou 6374, ou par courriel, à patrouilleverte@ville.sherbrooke.qc.ca.

CONCOURS « AU BOULEAU POUR VOTRE BANDE RIVERAINE »

Vous possédez une résidence bordée par un lac, une rivière ou un ruisseau à Sherbrooke? Du 2 juin au 11 juillet, la patrouille verte de la Ville de Sherbrooke vous invite à participer à ce concours et à courir la chance de gagner la revégétalisation de votre rive, incluant un plan d'aménagement riverain, l'achat des végétaux (espèces indigènes), de la terre et du paillis appropriés ainsi que le temps de plantation, le tout en présence de membres de la patrouille verte. Un prix d'une valeur de 500 $ (incluant les taxes).

Pour vous inscrire, rendez-vous à **sherbrooke.ca/berges** à compter du 2 juin, ou communiquez avec la patrouille verte pour obtenir des renseignements, au 819 823-8000, poste 6352.

LOCATAIRES : GARE AUX PESTICIDES!

Certains croient à tort que les pesticides appliqués sur les pelouses sont TOUS écologiques ou verts. En fait, la réglementation municipale interdit l'utilisation de pesticides plus nocifs seulement durant les vacances scolaires, soit du 15 juin au 7 septembre. Plus tôt au printemps et plus tard à l'automne, ces pesticides plus nocifs sont permis.

Si vous êtes locataire d'un immeuble à logements, votre propriétaire doit vous aviser au début de la période estivale qu'un contrat d'entretien des surfaces gazonnées a été conclu avec un entrepreneur pour la saison courante. Le propriétaire doit aussi aviser les occupants, au moins 24 heures à l'avance, de la date et de l'heure d'un épandage. Après l'application de pesticides, l'entrepreneur doit disposer des affichettes sur le terrain. Évitez de marcher sur la pelouse dans les 24 à 48 heures suivant l'application.

Comment savoir ce qui a été appliqué sur votre pelouse? Demandez-le à votre applicateur. Vous pouvez ensuite vérifier l'ingrédient actif écrit sur l'affichette ou la facture laissée par l'entrepreneur, puis consulter **sherbrooke.ca/pesticides** ou le site Web du ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec le coordonnateur de la patrouille verte, au 819 823-8000, poste 6352.

Vous souhaitez adopter un virage VERT pour votre pelouse?

Visitez le **pelousedurable.com** ou rendez-vous à votre bibliothèque municipale pour emprunter ces ouvrages de référence :

- *L'écopelouse*, de Micheline Lévesque
- *Pelouses et couvre-sols*, d'Édith Smeesters

Environnement

SHERBROOKE S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Ville de Sherbrooke est dotée, depuis septembre 2013, d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Avec les pluies torrentielles ayant causé de nombreux dégâts au début du mois de septembre 2013 et les inondations vécues au centre-ville ces dernières années, ce plan d'adaptation arrive à point. Il a en effet été élaboré pour prévenir et limiter les risques et les impacts des changements climatiques.

Par ce plan, la Ville de Sherbrooke contribue à assurer le bien-être et la sécurité de la population. Nous vous invitons également à adapter votre propriété aux changements climatiques. Comment? Par exemple, par la vérification et l'entretien des ponceaux d'entrée de cour, l'aménagement de jardins de pluie, l'infiltration adéquate des eaux de gouttières et la revégétalisation des berges pour limiter les dommages causés par les pluies torrentielles. Ou encore, par l'entretien et le choix judicieux d'arbres et d'arbustes à planter à proximité des lignes électriques pour éviter les chutes de branches et d'arbres lors de tempêtes ou de verglas et ainsi, les pannes de courant.

Il est possible de consulter le plan d'adaptation aux changements climatiques à **sherbrooke.ca/environnement**.

3 MINUTES À L'ARRÊT? STOPPEZ LES MOTEURS!

À Sherbrooke, une réglementation limite la marche au ralenti des véhicules munis d'un moteur à combustion à trois minutes par période de 60 minutes. La marche au ralenti consiste à laisser tourner inutilement le moteur d'un véhicule immobilisé. Cette pratique, en plus d'occasionner l'émission de gaz à effet de serre (GES), est néfaste pour la mécanique des véhicules et gaspille le carburant. Les personnes contrevenantes sont passibles d'une amende. Ne pas rester dans la voiture pour attendre quelqu'un à l'air conditionné, par temps trop chaud en été, constitue une bonne façon d'éviter la marche au ralenti!

Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez **sherbrooke.ca/stoppezlesmoteurs**.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Dès le mois de mai, les fosses septiques du secteur B, composé des arrondissements de Fleurimont, de Lennoxville, de Brompton, du Mont-Bellevue ainsi que d'une partie de l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville, seront vidangées. Une lettre vous sera acheminée une dizaine de jours avant la vidange pour vous informer de la date et des directives à suivre.

Vous avez des questions?

- Visitez **sherbrooke.ca/fosses** pour connaître la date de votre vidange.
- Composez le 819 821-5858 et choisissez l'option 1 pour obtenir des renseignements sur la vidange des installations septiques.

MERCI DE NE PAS NOURRIR LES OISEAUX AQUATIQUES

Savez-vous que, à Sherbrooke, un règlement interdit de nourrir les oiseaux aquatiques?

En effet, depuis quelques années, de nombreux oiseaux aquatiques, comme les canards et les bernaches, ont élu domicile de façon quasi permanente aux abords de cours d'eau, principalement à des endroits fréquentés par la population. Les parcs Jacques-Cartier et Lucien-Blanchard en sont de bons exemples.

La population, qui apprécie cette proximité avec les oiseaux aquatiques, peut être tentée de leur offrir de la nourriture. Toutefois, cette pratique encourage les oiseaux à demeurer en grand nombre et en permanence près des cours d'eau, contribuant ainsi à la détérioration de la qualité de l'eau par leurs fientes. Or, une eau de mauvaise qualité peut affecter la santé des baigneurs. Par ailleurs, habitués à recevoir de la nourriture, les oiseaux peuvent incommoder les usagers des parcs municipaux.

Pour ces raisons, la Ville de Sherbrooke vous remercie de ne pas nourrir les oiseaux aquatiques!